

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 05 AVRIL 2023**



Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 5 avril 2023, à 9h30.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte par la Présidente, Mahel COPPEY.

Etaient présents

Elus titulaires : Mme COPPEY, M. GUITTON,
Mme LEBLANC, MM. GUEGAN, LE GREVESE,
CHARRIER, Mme CORDIER, MM. RAITIERE,
BRU, ROBERT

Nombre de délégués :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoirs : 3

- de M.GARREAU à M. GUITTON
- de M. VOUZELLAUD à Mme COPPEY
- de Mme JUDALET à Mme LEBLANC

Tableau récapitulatif des voix

COPPEY	1+1
GUITTON	1+1
LEBLANC	1+1
GUEGAN	1
LE GREVESE	1
CHARRIER	1
CORDIER	1
RAITIERE	1
BRU	1
ROBERT	1
Nombre total de voix	13

Secrétaire de séance : Jean-Sébastien Guitton

Secrétaire auxiliaire : Youenn Fenard

Étaient également présents : M. Fenard (Edenn), Mme Baboulène, M. Le Boulanger(Nantes Métropole)

Mme Coppey ouvre la séance à 9h30h après avoir constaté que le quorum était atteint.

Le Comité désigne M. Guitton comme secrétaire de séance, assisté de M. Fenard en tant que secrétaire auxiliaire

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 24 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 24 janvier 2023 est joint aux documents préparatoires de la séance.

Sans remarques, le document est validé à l'unanimité

2. Compte-rendu des délégations de la Présidente et du Bureau (Communication)

L'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales prévoit, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le compte-rendu des attributions exercées par délégation du Comité.

Le tableau joint en annexe présente les informations concernées.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ce compte-rendu.

3. Compte de gestion de l'exercice 2022

M. Coulombel, trésorier départemental, a transmis à l'Edenn le compte de gestion de l'Edenn pour l'exercice 2022, établi par la Trésorerie. La conformité de celui-ci avec le projet de compte administratif de l'Edenn a été constatée.

Le document est joint en annexe (présentation synthétique).

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Prend acte de la conformité du compte de gestion avec le compte administratif**
- **Approuve le Compte de gestion de l'Edenn pour l'exercice 2022.**

4. Compte administratif de l'exercice 2022

Le compte administratif de l'Edenn pour l'exercice 2022 est présenté en annexe, dans sa version synthétique. Il présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A Résultats de fonctionnement (exercice 2022)	11 280,49 €
Recettes totales (577 821,84 €) - Dépenses totales (566 541,35 €)	
B. Résultat antérieur reporté (Exercice 2021)	204 737,00 €
C. Résultat net de la section de fonctionnement(A+B)	216 017,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	

D Résultats d'investissement (exercice 2022)	35 024,65 €
Recettes totales (77 266,40 €) - Dépenses totales (42 241,75 €)	
E. Résultat antérieur reporté (Exercice 2021)	18 888,52 €
F1 Solde d'exécution brut de la section d'investissement (C+D)	53 913,17 €
F2. SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT NET	53 913,17 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 (C + F2)	+ 269 930,66 €

Mme Coppey quitte la séance avant la mise aux voix de la délibération. M. Bru prend la présidence de la séance.

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022.

5. Affectation définitive des résultats

Mme Coppey prend la présidence de la séance.

Les résultats du Compte Administratif ont été exposés au point précédent.

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de la reprise définitive de ces résultats et leur affectation au Budget Primitif de l'Edenn pour l'exercice 2023 comme suit :

Section de Fonctionnement - Compte 002 – Recettes	216 017,49 €
Section d'Investissement - Compte 001 - Recettes	53 913,17 €

6. Budget primitif de l'exercice 2023

Le projet de budget prévisionnel de l'Edenn pour l'exercice 2023, incluant la reprise des résultats de l'exercice 2021, dont le rapport d'orientations budgétaires a été présenté et a fait l'objet d'un débat au cours de la séance du 24 janvier 2023 est présenté sous forme synthétique en annexe.

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'Edenn pour l'exercice 2023.

7. CTEau Erdre 2023-2025 et feuille de route 2023-2028 – Adoption

Le Contrat territorial Eau constitue l'outil central de la coordination et du financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant.

L'Edenn a piloté en 2022 la construction du CTEau du bassin versant de l'Erdre ainsi que la feuille de route à 6 ans (2023-2028), en associant notamment les financeurs (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Pays de la Loire et Département de la Loire-Atlantique) ainsi que les 11 structures porteuses d'action.

Le CTEau, d'une durée de 3 ans s'inscrit au sein d'une stratégie d'intervention commune à l'échelle du bassin versant, validée par l'Edenn en 2021 pour l'ensemble de la période 2023-2028. Celle-ci prévoit notamment :

- La priorisation des travaux visant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'échelle de territoires prioritaires, à l'aval comme à l'amont du bassin versant
- L'approche multithématiques des travaux à mener à l'échelle de ces territoires prioritaires, associant reprises morphologiques, approches sur la qualité des eaux et une attention particulière aux zones humides en tête de bassin versant ;
- L'intégration au contrat des enjeux liés à la qualité de l'eau à l'échelle des quatre captages prioritaires d'eau potable du territoire ;
- L'inscription d'un volet spécifique visant à des actions de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques du bassin versant ;

A l'échelle des 3 ans du CTEau, le contrat permet la mobilisation de 11,9 M€ destinés à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Erdre, dont 8,8 M€ de subventions des partenaires financiers, et 3,1 M€ d'autofinancement des porteurs d'action.

En complément de son rôle de pilote et coordonnateur des contractualisations, l'Edenn assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions inscrites et financées au contrat :

- Le programme de travaux sur le BV de l'Erdre dans le département du Maine-et-Loire, dans le cadre du programme prioritaire « Sources de l'Erdre » ;
- Le programme « qualité des eaux superficielles » à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, permettant la mise en œuvre du programme d'action « qualité des eaux » à destination de la profession agricole ;
- Des études et actions transversales, dans le cadre des volets Biodiversité et Connaissance ;
- Des actions de coordination et d'animation de bassin versant : postes d'animation, suivis qualité, bilans, actions de sensibilisation et communication.

Les documents présentés en annexe 5 détaillent le contenu de la feuille de route à 6 ans ainsi que les fiches-action composant le CTEau.

Le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la feuille de route du bassin versant de l'Erdre pour la période 2023-2028, ainsi que le Contrat territorial eau (CTEau) du bassin versant de l'Erdre pour la période 2023-2025, sur la base des éléments présentés,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à finaliser et signer le Contrat territorial Eau du Bassin versant de l'Erdre pour la période 2023-2025, ainsi que tous documents ultérieurs dans l'application de ses dispositions,**
- **D'approuver le programme d'action concernant les actions portées par l'Edenn, ainsi que le plan de financement associé,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à solliciter l'attribution des subventions dans les conditions du CTEau et de son plan de financement.**

8. Remplacement du 2^{ème} Vice-président

M. Henry, 2^{ème} vice-président de l'Edenn a démissionné le 3 mars 2023 de son mandat de conseiller municipal de Sucé-sur-Erdre. Cette démission a mis automatiquement fin aux fonctions de M. Henry en tant que délégué titulaire et Vice-Président de l'Edenn.

Le Comité Syndical est en pareil cas amené à se prononcer le remplacement du vice-président démissionnaire de fait, ou sur la suppression du poste considéré.

La décision est reportée à la prochaine séance du Comité, en l'absence d'une désignation par la CCEG de la personne qui remplacera M. Henry en tant que délégué titulaire de l'Edenn.

9. Questions diverses

- Organisation de la journée technique du 14 avril 2023
- Actualités concernant les cyanobactéries.

Annexes

Annexe 1 : Compte-rendu des délégations

Délégation à Mme la Présidente :

Engagements de dépenses janvier à février 2023

Article budgétaire		Montant TTC
6064	Fournitures administratives	315,85
617	Etudes	219,00 €
6184	Formations	384,00 €
62367	Publications	1 100,40 €
6232	Fêtes/cérémonies	810,00 €
6478	Autres Charges sociales	6 003,20 €
6182	Documentation	20,00 €

Délégation au Bureau

Marchés publics

- Approbation du marché public « suivi scientifique de l'Erdre navigable »
- Approbation du marché public « diagnostics préalables à l'engagement des agriculteurs en MAEC »

Annexe 2 : Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 24 janvier 2023

Annexe 3 : Présentation synthétique du projet de Compte-administratif et de Compte de Gestion pour l'exercice 2022

Annexe 4 : Présentation synthétique du projet de Budget primitif pour l'exercice 2023

Annexe 5 : CTEau 2023-2025 et feuille de route 2023-2028 :

- Note : Feuille de route du bassin versant de l'Erdre 2023-2028.
- Fiches action CTEau 2023-2025 et feuille de route : tableau technique et financier